snetap FSU

Priorité à l'enseignement agricole public!

SNETAP FSU 251 rue de Vaugirard 75732 Paris cedex 15
Tél: 01 49 55 84 42 www.snetap-fsu.fr snetap@snetap-fsu.fr

La revue de l'enseignement agricole public - Enseignement technique - Enseignement supérieur - Formation professionnelle

n°344
JUIL.-AOÛT 2012

Vie scolaire
les Assistants d'Education en première ligne

Premiers « interlocuteurs » des élèves dans la « vie de tous les jours » de nos établissements, les Assistant-e-s d'éducation sont bien souvent peu ou mal considérés par l'institution scolaire.

Premier interlocuteur cela signifie donc premier adulte « référent » pour les élèves et à ce titre ces personnels devraient pouvoir bénéficier de conditions de travail et de formation à même de leur permettre d'assurer pleinement leur rôle éducatif.

En 2003, le SNETAP, avec la FSU et l'ensemble de ses syndicats, s'était vivement opposé à la suppression du statut de MI/SE .

Après avoir combattu cette réforme, le SNETAP a tout fait pour que la circulaire d'application de la loi portant création des Assistants d'Education soit améliorée.

En particulier sur :

- La déduction forfaitaire des 200h pour les AE inscrit dans une formation universitaire, une préparation de concours…
- Les contrats de 3 ans renouvelables une fois.
- Le recrutement prioritaire d'étudiant-e-s.
- Le refus de la polyvalence.
- La prise en compte de l'option basse du nombre de semaine travaillées (39 au lieu de 43)

Aujourd'hui, le SNETAP continue de défendre :

- **le nombre de postes** : 1145. En effet, même si les effectifs élèves ont pu baisser dans certains établissements, le profil des élèves recrutés, le manque d'infirmières dans encore de trop nombreux lycées, l'absence d'assistantes sociales, justifient plus que jamais la présence d'AE en nombre suffisant en journée comme à l'internat.

Mais le compte n'y est pas !

Car si le budget prévoit bien ce nombre de 1145 postes, les crédits votés (1850€/AE/mois) ne permettent de financer la totalité du coût réel (salaire + charges) d'un assistant d'éducation contrairement à l'Education Nationale où les crédits votés correspondent à plus de 2000€/AE/mois.

Un traitement différencié incompréhensible et injustifiable dénoncé et combattu par le SNETAP au travers de ces nombreuses interventions auprès Ministère et des groupe parlementaires à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Une revendication que nous porterons une nouvelle fois au moment de la discussion budgétaire pour 2013.

Cette situation a pour conséquence directe une diminution du nombre d'Assistants d'Education dans les établissements qui n'acceptent plus de « payer la différence » sur leurs propre budget.

- **La spécificité de la fonction** : éduquer, surveiller, accompagner les élèves. Le SNETAP intervient chaque fois qu'il est saisi d'abus : surveillance de CCF ou d'examen, tâches administratives…

La mission principale des AE est bien « *l'encadrement et la surveillance des élèves dans les lycées agricoles, y compris le service d'internat, et, en dehors de ceux-ci, dans le cadre d'activités nécessitant un accompagnement des élèves* ».

- **Des contrats de 3 ans renouvelables une fois** : l'argument de la délégation annuelle des crédits aux EPL - par l'intermédiaire les DRAF- n'est pas un argument valable pour le SNETAP.
- **L'accès aux concours internes avec 3 ans de services publics** (et les diplômes requis).
- **Une véritable formation dès le recrutement** : connaissance de l'institution, responsabilité, psychologie des adolescents, secourisme…
- **Des taux d'encadrement** qui permettent un véritable accompagnement éducatif, une aide au travail personnel, une écoute… La référence à l'Education Nationale est de 1 AE pour 30 internes: le ratio au MAAPRAT est plus près de 1 pour 50 !

Si l'évolution du statut des Assistant-e-s d'Education afin de permettre de concilier activité salariée et études, reste un objectif de notre syndicat, le SNETAP travaille au quotidien pour que les AE puissent bénéficier pleinement des droits que le statut actuel leur donne.

Pour les services « vie scolaire » Le SNETAP revendique :

- 2 CPE minimun par site de lycée dés lors qu'il y a un internat
- 1 TEPETA par site
- 1 AE pour 30 internes
- 1 infirmièr-e-
- mais également la présence auprès de nos élèves, de COPSY et d'assistant-e social-e.

Brice Fauquant, CPE au LEGTA de Hyères - PACA

« Membre du Conseil Syndical National, en tant qu'élu catégoriel CPE, j'ai rejoint le groupe de travail "Vie Scolaire" au sein du SNETAP-FSU et viens d'accepter d'en prendre la coordination. Ancien surveillant d'externat à l'Education Nationale, puis au Ministère de l'Agriculture, CPE depuis près de 15 ans, j'ai assisté au travers de mes différents postes à la dégradation des conditions de travail en Vie Scolaire. Mon engagement syndical m'a amené à interpeller différents échelons administratifs. Il est pour moi essentiel que nous défendions ensemble, CPE, TEPETA et AE, une Vie Scolaire de qualité. »

Laure-Anne Pasdeloup,
adjointe-administrative au secrétariat vie scolaire du LEGTA de Bourges - Centre. Membre du bureau de la section locale du Snetap

« A la rentrée 2007, de retour de congé maternité, j'apprenais au détour de la frappe d'un compte rendu de Conseil Intérieur dont j'avais la charge que mon contrat ainsi que celui d'une collègue ne seraient pas renouvelés car « cela coûtait trop cher ». Cela faisait 18 ans que je travaillais dans cet établissement... Le secteur « emploi précaire » du SNETAP a alors conduit les expertises juridiques nécessaires et nous avons engagé une procédure contre notre EPL pour abus de CDD. Après 6 mois de négociations, l'administration consentait à engager un processus visant à faire de nous des titulaires stagiaires ! Le combat contre la précarité au SNETAP ne se résume pas à un slogan. »

Lutte contre la précarité, une priorité d'action plus que jamais d'actualité

Notre antépénultième Congrès national (Albi, 2007) avait consacré la lutte contre toutes les formes de précarité au sein de l'EAP à l'instar de priorité de notre action syndicale. Depuis, ce mandat national transversal, au gré des avancées que nous avons obtenues (lourdes condamnations des employeurs publics pour abus de CDD, revalorisation salariale sans précédent pour les ACE, etc.), a été renforcé et étoffé avec comme objectif ultime, la concrétisation dans les faits de la prescription du Statut général de la Fonction publique qui stipule que les emplois permanents de l'État doivent être occupés par des fonctionnaires.

Ce faisant, alors que d'autres organisations syndicales s'agitent ponctuellement sur le sujet (souvent d'ailleurs à l'approche des échéances électorale), les représentants du Snetap agissent au quotidien, dans toutes les instances et à tous les niveaux de l'administration, pour faire valoir les droits et les intérêts de chaque collègue précaire et pour améliorer les conditions de travail et d'emploi de tous. En novembre 2011, les non-titulaires ont d'ailleurs reconnu la qualité de ce travail de fond en confiant très majoritairement (3/4 des sièges de représentants des personnels dans les CCP locales et régionales et l'ensemble de ceux de la CCP nationale des ACEN) à des élu-e-s Snetap la responsabilité de les défendre dans ces instances paritaires.

Le Snetap et la FSU ont été en première ligne dans les négociations (Protocole d'accord et Projet de loi) sur les agents non-titulaires qui ont abouti à la publication au JO le 13 mars dernier de la Loi n°2012-347 « relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique (...) ». Actuellement, l'enjeu est une déclinaison du dispositif de titularisation au MAA à la hauteur des besoins : nombre de postes ouverts égal aux nombre d'ayants droit, possibilité donnée à tous, quel que soit la base de sa rémunération (crédits d'État, déconcentrés ou budgets d'établissements - CFA, CFPPA, enseignement supérieur -) de réussir les concours réservés et d'être affectés selon sa convenance en lycées ou en centres.

Là encore le Snetap, fort de son statut de première organisation syndicale du MAA, est entièrement mobilisé afin que les arbitrages à venir du nouveau Ministre actent la titularisation de tous.

Rejoignez-nous et ensemble nous gagnerons la titularisation.

Rentrée 2012

Sommaire

Vie scolaire ..... p. 2
Lutte contre la précarité ..... p. 3
Pédagogie ..... p. 4
Enseignement supérieur agricole ..... p. 5
Les Administratifs ..... p. 6
Syndicalisme ..... p. 7
Edito ..... p. 8

Pédagogie, lutter pour des réformes efficaces et justes

Bac Pro

L'enquête menée par le SNETAP sur près de 1400 candidats issus des classes à double flux, immédiatement après l'annonce des résultats du Bac Pro, a mis en évidence une différence de réussite très nette entre les parcours en 4 ans et en 3 ans. Ainsi 26,8% des élèves issus de 2nd Pro (3 ans) ont échoué à l'examen contre 15,4% pour ceux issus de BEPA (4 ans).

L'écart est encore plus grand si on prend les chiffres avant l'épreuve de rattrapage : 75,1% de réussite pour les élèves ayant suivi un parcours en 4 ans contre seulement 60,4% pour ceux issus de 2nd Pro.

C'est un premier constat d'échec de la Rénovation de la Voie Professionnelle. Pour le SNETAP-FSU les élèves et les familles ne peuvent continuer à payer les erreurs d'une réforme largement contestée.

Il se battra pour que dès la rentrée, des dispositifs d'accompagnement soient mis en place pour les classes de seconde professionnelle et de première professionnelle.

Il réclamera dès la rentrée une concertation avec l'ensemble des partenaires pour la mise en œuvre de parcours « 4 ans » à côté du parcours « 3 ans » dans toutes les régions.

Accompagnement : vous avez dit « personnalisé » ?

En seconde générale et technologique, les 2 heures par élève d'Accompagnement Personnalisé doivent prendre en charge le soutien (en lieu et place de l'aide individualisée), l' approfondissement, les travaux interdisciplinaires et l'orientation. Quelle organisation concrète ? Quel bilan ? Le SNETAP-FSU estime légitime la demande d'accompagnement des élèves mais il refuse d'enfermer la réflexion pédagogique dans la seule « individualisation ». L'individualisation ne peut être considérée comme le remède unique à l'échec scolaire et en aucun cas se substituer aux dédoublements et modules de soutien qui avaient cours avant d'être balayés d'un revers de main. Individualiste, culpabilisante, l'individualisation qui n'est autre que « l'internalisation du cours privé », ne peut être la solution. Le « groupe-classe » parce qu'il est facteur de socialisation doit revenir au centre des dispositifs de formation avec une approche pédagogique renouvelée.

Les spécificités du bac S dans l'enseignement agricole : un combat qui continue

Grâce à la ténacité et la pugnacité des représentants SNETAP-FSU dans les commissions nationales spécialisées durant l'année scolaire 2010-2011, un certain nombre de spécificités de notre « filière générale agricole » ont été sauvées du naufrage vers lequel l'entraînait la DGER. Mais notre combat continue pour que la parité de traitement entre nos élèves et ceux de l'Éducation Nationale soit garantie. Ils doivent bénéficier par exemple de la totalité du volume horaire d'enseignement à effectif réduit. Le SNETAP-FSU a déposé un recours devant le Conseil d'État sur cette question. D'autres combats se poursuivent.

Bac techno : à la moulinette de la réforme

Tout au long de l'année scolaire précédente, le SNETAP-FSU a refusé que la rénovation du bac techno STAV soit une nouvelle étape dans la destruction de notre service public d'éducation, de son attractivité. Déjà mis à mal par la réforme de la voie professionnelle, le bac techno doit demeurer attractif sans une réduction drastique des enseignements notamment technologiques. C'est à partir de cette réalité que le SNETAP-FSU a toujours proposé une architecture équilibrée de la filière, des grilles horaires qui conforteraient à la fois les enseignements généraux nécessaires à la poursuite d'études, le maintien des horaires des enseignements technologiques avec des dédoublements et une pluridisciplinarité ancrée aux disciplines. Cet équilibre est la seule garantie, tout à la fois de la réussite des élèves et de la maîtrise des pré-requis nécessaires aux futurs professionnels de niveau III et II. En cette rentrée 2012, le combat se poursuit.

BTSA : expérimentation L.M.D.

Durant l'année passée le SNETAP-FSU a suivi avec attention la préparation de l'expérimentation « BTSA dans l'architecture LMD ». Il a exprimé son désaccord avec le choix du seul modèle expérimenté et ses inquiétudes sur plusieurs des éléments présentés (absence de protocole clair, abandon de l'examen terminal, semestrialisation totale, évaluation incertaine…). Durant cette année scolaire, le SNETAP restera vigilant par rapport aux intentions réelles derrière cette volonté d'harmonisation européenne à tout prix, au risque de remettre en cause les diplômes et de glisser vers des « portefeuilles de compétences » fortement liés à la mise en œuvre des crédits.

4e/3e de l'EA

Depuis la parution du rapport de l''Observatoire National de l'Enseignement Agricole (ONEA) sur les 4e 3e dans l'Enseignement Agricole, le SNETAP est intervenu régulièrement pour rappeler leur importance et , exiger des moyens pour les maintenir et les renforcer dans les établissements publics. Alors que s'annonce une réforme du Brevet le SNETAP poursuivra ses interventions pour la défense de ces classes dans l'Enseignement Agricole Public.

Hélène BACQUÉ, Technicienne Formation Recherche

Je suis secrétaire et gestionnaire administrative et financière, de l'Unité de Médecine de l'Elevage et du Sport (UMES) à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort. Je suis élue à la CAP des Techniciens Formation Recherche.Pourquoi je me suis syndiquée ? Tout d'abord parce que cela me parait être le seul contre-pouvoir possible pour un « IATOS lambda » au sein d'un établissement, parce que me syndiquer veut dire agir pour la défense individuelle et collective des personnels aussi bien au sein de l'établissement qu'au niveau national. Cela se traduit par une forte implication personnelle dans les comités et les commissions idoines. C'est un acte de solidarité et cela permet de se donner les moyens d'agir. Enfin, c'est lutter contre les attaques dont le service public fait l'objet depuis plusieurs années.

Enseignement supérieur agricole
Snetap-FSU, syndicat de tous les personnels

- **c'est exiger une augmentation des budgets de fonctionnement de tous les établissements** de l'enseignement supérieur agricole public. En 6 ans, leur budget a diminué de 17% en euros constants, soit aucune création de postes depuis 2006, bien que le nombre d'étudiants ait continué à augmenter.

- **c'est lutter contre la précarité.** Le nombre de contractuels ne cesse d'augmenter. Contre la précarité dans l'enseignement supérieur, nous menons des actions nationales telles que celle du 31 janvier 2012 pour exiger du ministre des postes au concours de déprécarisation, à la hauteur du nombre de contractuels.

- **c'est exiger un traitement identique** entre les filières Formation Recherche et Administrative, avec un régime indemnitaire équivalent.

- **c'est exiger de revaloriser** l'enseignement clinique au même titre que l'enseignement pratique pour les enseignants-chercheurs.

- **c'est analyser et lutter** contre les regroupements et fusion d'établissement, avec leurs conséquences pédagogiques et humaines.

- **c'est travailler en réseau** avec les différents établissements de l'enseignement supérieur et avec les différents syndicats de la FSU.

- **c'est participer aux «Rendez-vous du Sup»,** des journées thématiques spécifiques à l'enseignement supérieur agricole public.

Se syndiquer au SNETAP-FSU, c'est travailler, tous ensemble, pour défendre l'enseignement supérieur agricole public et tous ses personnels, quel que soit leur statut ou leur fonction.

Depuis 10 ans, je réalise des missions d'enseignement en science des aliments et de recherche dans la thématique de structuration des produits alimentaires par le procédé (comme les mousses et les émulsions). Je suis élu catégoriel au Conseil Syndical National en tant que secrétaire catégoriel des personnels de l'enseignement supérieur. Je suis syndiqué au SNETAP-FSU depuis 2003 pour donner mon opinion, débattre et participer à la prise de décision. M'impliquer dans la vie syndicale, c'est faire valoir les droits et les revendications des agents, les accompagner dans leur relation avec la direction et dans les processus de changement ou de réorganisation.

Samir MEZDOUR, Ingénieur de Recherche à AgroParisTech

Rentrée 2012

Julie Leroux, gestionnaire sur Neuvic-Meymac - Limousin

« Nouvelle commissaire paritaire à la CAP des attachés, membre de la délégation SNETAP dans le cadre des négociations en cours sur les dotations en personnels non-enseignants et investie dans le cadre du secteur « emplois précaires ». Parce que les ATLS ont trop longtemps subi de plein fouet la RGPP (révision générale des politiques publiques), parce que la baisse des dotations induit un surcroît de travail qui nuit individuellement à la sérénité des agents et globalement à la qualité du service public, j'ai donc naturellement décidé de m'investir au sein d'une organisation syndicale dont je partage les valeurs et les combats. »

Les Administratifs au cœur des préoccupations du Snetap

Dotations et temps de travail

Le SNETAP-FSU, en intersyndicale avec la CGT, a exigé par des actions diverses et déterminées (interpellations, occupations de locaux...) que la DGER se penche sur les dotations des ATLS (Administratifs, Techniciens, Laboratoire, Santé).

Après une bataille acharnée de 18 mois, nous avons enfin été entendus par le ministère et depuis juillet 2011, le Snetap porte les exigences de ces métiers :

- la reconnaissance de la complexité, de la diversité, et de la technicité des tâches,
- la nécessité de cesser de supprimer des postes et d'imposer la polyvalence ainsi que des charges de travail au-delà de ce qui peut se faire dans un temps normal de travail,
- la revendication d'un traitement à la mesure de l'engagement professionnel avec la suppression de la grille de la catégorie C qui n'a aujourd'hui plus lieu d'être.

Dans ces groupes de travail, qui se sont déjà réunis à 6 reprises, nous avons pointé du doigt le manque de réalisme des définitions du temps de travail, tâche par tâche, proposées par la DGER, et trouvé jusqu'à 50 %, 70 % de sous évaluation ! Nous avons pied à pied, grâce à nos enquêtes, démontré la réalité du travail dans les services administratifs pour l'ensemble des agents administratifs des lycées.

La bataille continue. Passage dans les instances de ces nouvelles dotations d'objectif prévu à l'automne.

8e échelon de la catégorie C

Dans le même temps, le SNETAP-FSU exige que le ministère de la Fonction Publique qui par la loi du 12 mars 2012, a fait en sorte que les femmes soient valorisées dans la haute fonction publique, ait la même démarche avec les agents administratifs de catégorie C qui sont majoritairement des femmes, en supprimant le contingentement du 8e échelon comme c'est le cas chez les agents techniques de catégorie C, lesquels sont majoritairement des hommes...

Prime de Fonction et de Résultat

Le SNETAP-FSU maintient son opposition à l'esprit même de la PFR qui a montré déjà toute la dangerosité pernicieuse dont elle est porteuse :

- mise en concurrence des agents d'un même service tant sur la part fonction (cotation des postes et donc des tâches) que sur la part résultats,
- indemnitaire aléatoire et sans critères fondés précisément,
- c'est-à-dire injustice et opacité.

Le SNETAP-FSU défend l'idée d'un meilleur salaire pour toutes et tous, d'un déroulement de carrière régulier, fiable et égalitaire pour fédérer les collectifs de travail dans les établissements de l'enseignement secondaire et supérieur, pour une meilleure collaboration de tous à la mission de service public qui est la nôtre !

Agents techniques des lycées, défendre l'égalité

Une même fonction publique ; la territoriale, mais des déclinaisons professionnelles différentes selon les régions.

Le SNETAP, avec les autres syndicats de la FSU (SNU-ACTE, SNU-CLIAS,...), défend l'égalité entre tous les agents techniques des lycées.
En effet, si dans l'ensemble les conditions de rémunérations sont au moins un peu meilleures et parfois nettement supérieures à ce qu'elles étaient à la Fonction Publique de l'Etat, si les conseils régionaux impliquent un peu plus les représentants des personnels dans les décisions à prendre concernant les métiers, leur exercice,..., si ainsi les agents se sentent reconnus et partie prenante de leurs missions, force est de constater qu'une grande disparité règne entre tous, selon les régions, leur politique, leurs possibilités financières, ...
Le SNETAP, avec les autres organisations de la FSU, est un lien indispensable décliné dans chaque région à travers ses sections d'établissement au cœur de la communauté de travail.
D'abord avec ses élus siégeant dans les Comités Techniques, les CAP et les CHSCT et aussi avec son bureau régional qui, par des réunions régulières avec l'ensemble des militants de toutes les professions des lycées, permet l'expression de tous pour exercer au mieux nos missions en direction des élèves et étudiants et pour défendre nos établissements de l'enseignement agricole public.

Un même métier, des conditions de travail identiques !

Un même cadre d'emploi, des rémunérations égalitaires !

Un même lieu de travail, une pleine appartenance à la communauté éducative !

Luc Champin, proviseur-adjoint LEGTA Grenoble Saint-Ismier - Rhône-Alpes

« Membre du Conseil Syndical National, élu catégoriel adjoint des Directeurs, mon engagement syndical est un engagement républicain pour défendre l'enseignement public, pour favoriser le dialogue social au sein de l'établissement, mais aussi au niveau régional et national. C'est être force de proposition pour faire évoluer l'enseignement en général et défendre le statut de chacun. Le travail inter-catégoriel et les échanges au sein du SNETAP-FSU permettent une meilleure écoute de tous les acteurs de l'enseignement agricole public, ce qui est pour moi essentiel. »

Le SNETAP-FSU, un syndicalisme fondé sur des valeurs assumées et une pratique de l'action syndicale au plus près du terrain

Le SNETAP fait partie des membres fondateur de la FSU, première organisation syndicale au Ministère de l'Agriculture, comme à l'Education Nationale, et seconde organisation de la Fonction Publique d'Etat.

Le choix du SNETAP-FSU confirmé dans les urnes et dans l'action

Si les agents ont massivement porté leurs suffrages sur notre organisation syndicale à l'occasion des élections professionnelles de l'automne dernier, confortant ainsi nos positions tant au niveau national (comités techniques et CAP) qu'en région (avec 5 à 10 sièges sur 10 dans l'ensemble des instances régionales), c'est que sur l'essentiel nous partageons des valeurs communes, celles du service public et laïc d'éducation, et des combats justes et déterminés, contre la précarité, pour un service public fort et des personnels reconnus dans leurs missions.

Un syndicalisme de lutte et de transformation sociale

Ces valeurs, ces revendications, ces combats, c'est ensemble que le SNETAP entend que nous les portions, que nous les défendions, que nous les menions et c'est ce qui fait précisément sa « marque de fabrique ». L'aventure est collective, aussi exigeante qu'exaltante, mais c'est cette approche qui fait la différence. D'aucuns se désespèrent, quand d'autres se repositionnent sans état d'âmes, à la vue d'un syndicalisme « assurantiel » (ma mut', mon avancement... et advienne que pourra) qui prendrait inexorablement le pas sur un syndicalisme « de lutte et de transformation sociale ». Le SNETAP, lui, syndicat multicatégoriel par nature et présent au plus près des collègues à travers ses sections d'établissement de par sa structure, maintient son cap, d'une part avec un travail catégoriel de qualité en lien avec une représentation forte en CAP, et d'autre part avec un investissement militant au quotidien localement, comme en région et une capacité sans équivalent à mobiliser nationalement l'Enseignement Agricole Public.

Une organisation forte à la mesure des enjeux

Ensemble, nous sommes le SNETAP, un syndicat force de propositions (journées d'études, forum-débats, rendez-vous du SUP...), qui sait prendre ses responsabilités de première organisation syndicale de l'EAP et impulser les luttes nécessaires, à rebours de l'accompagnement pratiqué par d'autres. Les chantiers qui s'ouvrent sont nombreux (formation, réformes pédagogiques, métiers et conditions de travail...) et si nous voulons que les décisions qui en résulteront soient à la mesure des missions qui sont les nôtres et auxquelles nous sommes attachés, alors les personnels vont devoir continuer de faire entendre une voix claire et forte. Le SNETAP-FSU est à même de la faire porter. Ensemble, on continue !

Frédéric Chassagnette
Secrétaire Général adjoint
à la vie syndicale

Rentrée 2012

Édito

La rentrée 2012 doit être en rupture avec les précédentes

Le nouveau gouvernement est maintenant bien en place et le Ministre de l'Agriculture a été confirmé dans ses fonctions le soir du 2ème tour des législatives. Plus rien ne devrait donc s'opposer à ce que devienne visible aujourd'hui le changement tant promis pendant la campagne électorale du Président de la République, notamment sur les questions éducatives.
Si l'on peut apprécier positivement l'abondement du plafond d'emplois de 50 enseignants pour l'enseignement agricole public, il ne faut pas oublier qu'il doit être mis en regard des 168 emplois supprimés à la rentrée prochaine. Le collectif budgétaire, pour l'enseignement agricole vient également abonder de 20 les emplois d'assistants d'éducation (AE) et de 40 ceux d'assistants de vie scolaire individualisés (AVSI). Pour appréciable qu'il soit, le geste est loin de remédier aux difficultés de l'enseignement agricole public.
D'autant que le dossier le plus lourd reste celui de la précarité et qu'il reste aujourd'hui sans réponse, le Ministre se contentant de dire qu'il engageait des négociations avec les Régions (pour les agents des CFA/CFPPA), et avec la Fonction Publique pour tenter d'apporter des solutions et qu'il avait bien compris le problème du volume des agents à titulariser. Pour autant, il renvoie sa réponse à septembre.
Les réformes pédagogiques, au premier rang desquelles le Bac Professionnel, aux résultats inquiétants cette année, sont également à remettre à plat.
L'annonce de la fin de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) ne peut suffire si, dans le même temps, il n'est pas mis fin à la gestion managériale des personnels (carrières au mérite, individualisation des rémunération, évaluation …).
Bref, les sujets sont nombreux et les réponses doivent être apportées dès la rentrée. Faute de quoi, la mobilisation des personnels sera une fois de plus nécessaire, dans l'intérêt des publics que nous devons accueillir et celui des personnels.

Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire Général

J'adhére au Snetap-Fsu

Pourquoi adhérer au Snetap-FSU

Parce que plus que jamais il est nécessaire de disposer d'un outil syndical fort pour être en capacité de se faire entendre de notre ministère qui doit résolument redonner la priorité à l'Enseignement Agricole Public.

Parce que rejoindre le syndicat le plus représentatif des personnels de l'EAP, c'est avoir la garantie d'une structure force de propositions, capable de peser sur les négociations.

Parce que rejoindre le Snetap-Fsu, c'est rejoindre le syndicat le plus présent dans toutes les instances du Ministère et donc le plus à même d'y défendre les intérêts de ses personnels.

Parce qu'enfin, et peut-être surtout, adhérer au Snetap c'est partager des valeurs de laïcité, d'équité, de justice sociale.

Comment adhérer au Snetap-FSU

L'adhésion

Au Snetap l'adhésion de fait par l'intermédiaire de la section d'établissement. La section locale se veut un lieu privilégié d'échanges entre les adhérents favorisant ainsi l'action collective, seule à même de faire avancer les choses.

Pour rejoindre le Snetap ou renouveler votre engagement, le ou la secrétaire de section est votre interlocu-teur-trice.

Les nouveaux adhérents ont toutefois la possibilité de remplir et télécharger sur le site su Snetap le bulletin d'adhésion qui permet de simuler le montant de sa cotisation.

Bienvenue chez les syndiqués retraités

Signalez-vous à la permanence du SNETAP en donnant vos coordonnées postales et électroniques.

Vous recevrez le matériel de syndicalisation avec le premier courrier catégoriel des retraités en septembre prochain.

Vous pourrez continuer à bénéficier du prélèvement automatique

La cotisation

Les cotisations sont la principales source de financement du syndicat. C'est ce qui lui permet de fonctionner, de mettre en œuvre des actions, de soutenir des camarades et d'informer ses adhérent-e-s à travers son site internet ou son bulletin «l'Enseignement Agricole».

Les montants de cotisations, inchangés depuis plusieurs années, sont calculés en fonction de l'indice de rémunération. Pour info, une part de la cotisation est déductible de l'impôt.

Le paiement

Possibilité d'opter pour un prélèvement automatique, reconductible ou simple, pour un fractionnement en 4 échéances.

Être informé sur les revendications et les actions

Le site internet www.snetap-fsu.fr permet de suivre l'actualité militante, les combats menés pour la priorité au service public d'éducation, ainsi que les outils militants du quotidien. Le site apporte également de nombreuses réponses aux questions concernant l'évolution des carrières et les statuts.